



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2020**

Le décret n°2020/571 autorise exceptionnellement la tenue de la séance de conseil municipal dans un lieu autre que la salle dédiée de la mairie au regard du respect des mesures de distanciation sociale.

L'an deux mil vingt, le 3 septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec, *Le décret n°2020/571 autorise exceptionnellement la tenue de la séance de conseil municipal dans un lieu autre que la salle dédiée de la mairie au regard du respect des mesures de distanciation sociale*, sous la présidence de M. Thierry OZENNE, Maire de la Commune de Creully sur Seulles.

Présents : BARETTE Patrick, BAUCHET Christophe, CHESNEL Florence, COUZIN Alain, DUCROCQ Pascale, FERAL Pierre, GEHAN Olivier, GIOVANNINI Danilo, JULIEN Yves, LE GUERN Christine, LEROY Thierry, MAUDUIT Cyrille, OMONT Katia, OZENNE Thierry, PICARD Yolande, RAGUENEAU Japonica, SARTORIO Virginie, TESSIER Fabien, VERLAGUET Yolande

Procurations : COUILLET Morgane à GEHAN Olivier, DUCLOS Antoinette à OMONT Katia, GARIAN Gérard à RAGUENEAU Japonica, SIRISER Geneviève à OZENNE Thierry.

Absents : -

- Désignation du secrétaire de séance : Virginie SARTORIO**
- Compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020 approuvé à l'unanimité**
- Point sur le moulin**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le moulin de Creully avait été préempté en juin 2018 afin de conserver de droit d'eau pour la protection incendie de l'usine NESTLE, il précise également que cet immeuble, désormais loué en gîte communal fait parti du patrimoine communal. Il est envisagé d'y produire une énergie hydraulique.

Présentation de l'historique du Moulin par Danilo GIOVANNINI (cf. documents annexes).

Les membres de l'assemblée évoquent la sauvegarde du patrimoine industriel à prendre en compte, et les travaux de curage et d'entretien du bief, puis dans un second temps d'effectuer des pré-études précises afin de connaître le niveau de rentabilité de l'ouvrage. Le projet d'étude sera proposé aux étudiants de l'EnsiCaen. Le SDEC, l'agence de l'eau, l'ADEME etc. ... pourraient être éventuellement sollicités pour l'obtention de subventions.

Les membres du conseil valident la mise en concurrence de trois entreprises pour :

- le curage et le nettoyage du bief ;
- la motorisation des deux vannes manuelles restantes ;
- la réfection du déversoir.

Le choix des entreprises intervenantes sera validé lors d'un prochain conseil municipal.

4. Point sur la défense incendie

Les travaux des citernes incendie de Brécy et Fresnay sont terminés. Afin d'effectuer la pose de la citerne de la Martinique, une étude de sous-sol est nécessaire. La mise en concurrence est actuellement en cours.

Afin de récupérer l'avance forfaitaire versée au marché sur un compte d'attente, il convient de passer la décision modificative suivante au budget principal (00200) :

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses		SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes	
Article : 21568-041	+ 7 499.06 €	Article : 238-041	+ 7 499.06 €
<i>Autre matériel, outillage incendie, défense civile</i>		<i>Avances versées sur commandes d'immo corporelles</i>	

Le conseil municipal valide à l'unanimité la DM n° 1 du budget principal (00200).

5. Eglise de St Gabriel Brécy

L'entreprise Maison d'Histoire a constaté que la pointe du clocher est délabrée et qu'elle nécessite une mise en sécurité et une réfection. L'entreprise Maison d'Histoire soumet un devis de 10 347.00 € HT. Monsieur le Maire demande au conseil municipal leur accord pour engager les travaux supplémentaires et solliciter les subventions complémentaires auprès du Conseil Départemental. L'assemblée valide à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis et les demandes de subvention.

6. Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant INGÉEAU (SATESE – Station Villiers le Sec)

La commune de Creully sur Seules (et Villiers le Sec auparavant) adhère à « INGÉEAU » (anciennement la SATESE) pour la station de Villiers le Sec.

Qu'est-ce qu'INGÉEAU :

Pour apporter aux collectivités son expertise dans le domaine de l'assainissement, l'eau potable et la gestion des milieux aquatiques et des inondations, le Département du Calvados a créé en octobre 2016 une agence technique dédiée à l'eau. Cet établissement public est constitué du Département du Calvados et de toutes les collectivités qui souhaitent y adhérer.

A l'unanimité, sont désignés :

Yves JULIEN : Titulaire

Cyrille MAUDUIT : Suppléant

7. Représentants STM aux commissions

Le Conseil Communautaire du 29 juillet dernier a créé les commissions thématiques intercommunales et a fixé les règles de composition :

- Chaque commune est représentée par un membre dans chaque commission
- Les communes de Creully sur Seules, Ponts sur Seules, Tilly sur Seules et Ver sur Mer pourront avoir 2 représentants dans les commissions n°1 à 10
- Les communes de Asnelles, Graye sur Mer, Meuvaines et Ver sur Mer pourront avoir 2 représentants dans les commissions n°11
- Chaque conseiller communautaire doit être présent dans 1 commission au moins

La désignation des représentants n'étant pas soumise à délibération, monsieur le Maire, après avis de l'assemblée, proposera le tableau ci-dessous à STM :

N°	Commission	Vice-Président	Nom du candidat
1	Finances et mutualisation	Christian GUESDON	1-Cyrille MAUDUIT 2- Pascale DUCROCQ
2	Affaires culturelles et gestion du patrimoine	Geneviève SIRISER	1- Olivier GEHAN 2-Antoinette DUCLOS
3	Développement économique	Vincent DAUCHY	1-Cyrille MAUDUIT 2-Japonica RAGUENEAU
4	Ressources humaines, administration générale et communication	Gwenaëlle LECONTE	1-Pascale DUCROCQ 2-Yolande VERLAGUET
5	Affaires scolaires et transport scolaire	Gérard LEU	1- Christine LE GUERN 2-Olivier GEHAN
6	Aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage	Alain COUZIN	1-Yves JULIEN 2-Pierre FERAL
7	Protection de l'environnement, transition énergétique, développement durable et gestion des déchets ménagers	Daniel LEMOUSSU	1- Fabien TESSIER 2- Virginie SARTORIO
8	Développement touristique	Stéphane JACQUET	1- Katia OMONT 2-Yolande PICARD
9	Petite enfance, jeunesse et liens intergénérationnels	Hervé RICHARD	1-Antoinette DUCLOS 2-Christine LEGUERN
10	Voiries et entretien des infrastructures	Marcel DUBOIS	1-Virginie SARTORIO 2-Thierry LEROY
11	Littoral, mer, GEMAPI, surveillance des plages, SPANC et eau potable.	Philippe ONILLON	1-Pierre FERAL

8. Cimetière de Creully : Choix de l'entreprise pour les travaux de déplacement du calvaire (présentation V. SARTORIO)

Suite à la visite sur site du 13 février dernier, constat fait que le calvaire très ancien menace de tomber. Il convient de délibérer sur le choix de l'entreprise qui effectuera les travaux et restauration et de déplacement du calvaire.

RD Rénovation	11 575.86 € HT
Réno pierre	13 476.40 € HT
Conraud Doye	13 011.39 € HT

A l'unanimité, les membres du conseil valide la candidature de l'entreprise RD Renovation autorise le maire à signer le devis.

9. Machines à pain (présentation J. RAGUENEAU)

Présentation des devis pour la pose et la location de deux distributeurs de pain. Une pour Villiers le Sec et une pour St Gabriel Brécy. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de retenir le prestataire et adopter la convention de mise à disposition qui sera proposée aux boulangers de Creully sur Seullès, ainsi que de l'autoriser à signer ladite convention.

Le Distrib	700.00 € HT / mois pour les 2
Ma Baguette	988.54 € HT/ mois pour les 2
3 ^e entreprise sollicitée	Pas de retour

A l'unanimité, l'assemblée valide la proposition du fournisseur MABAGUETTE dont l'offre est la plus complète (formation des boulangers, paiement sans contact, alerte sms etc...)

10. Halle multi raquettes

Après avoir pris connaissance des documents présentés par Christine LE GUERN, l'assemblée, à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur de la halle multi raquettes (art 10 : remplacer clés par badges) ;
- valide la convention de mise à disposition ;
- autorise le maire à signer ladite convention avec les établissements scolaires, associations et clubs qui en feront la demande.

11. Mise à disposition des anciennes mairies annexes

Proposition de mise à disposition des anciennes mairies annexes à titre gracieux au motif d'intérêt public (médical, culturel, associatif). Proposition de mise à disposition aux PME « naissantes » dans le cadre d'expositions et salons. Tarifs : 30 €/week end et 50 €/semaine.

Après délibération, les membres du conseil municipal valident les tarifs et les conditions de mise à disposition, et autorisent le Maire à signer les conventions de prêt.

12. Mise à disposition anciennes écuries à la Poste

La poste va débuter en novembre prochain des travaux de transformation du point MSAP (Maison de Services au Public) en EFS (Etablissement France Services) portés par le Département. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la mise à disposition des anciennes écuries du château à la Poste pour toute la durée des travaux ;
- ADOPTE le projet de convention de mise à disposition ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention et ses renouvellements éventuels.

13. Villiers le Sec : Chemin des Veuves

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'habitants de la commune historique de Villiers le Sec qui souhaiteraient donner un nom au chemin longeant l'ancien séminaire de Villiers le Sec. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de dénommer le chemin longeant l'ancien séminaire : « Chemin des Veuves » en hommage aux veuves dont les maris furent victimes de guerre.

14. Présentation des décisions du Maire

Les **décisions du Maire** sont des actes administratifs des dispositions prises souvent par nécessité chronologique (entre deux Conseils municipaux), dans le cadre des délégations du Conseil municipal et encadrées par des Lois et Règlements. Toutes ces **décisions** prises alors en « délégation de pouvoir » seront appelées des « **décisions du Maire** ». Elles sont consultables en **Mairie** et envoyées au Préfet au plus tôt pour contrôle de légalité.

- **Décision 2020/005** : Suppression des redevances d'occupation de la salle de St Gabriel Brécy pour les activités de TAI CHI et de Cirque pour l'année scolaire 2019/2020
- **Décision 2020/006** : Acquisition de deux tablettes + étuis pour prêt aux personnes isolées pendant la période de confinement, coût : **514.95 € - Le CCAS a décidé de prendre en charge entièrement ces achats**

15. Informations et questions diverses

- Elections sénatoriales :
 - Monsieur SERAR Pascal le **mercredi 16 septembre 2020 à 18h00 au siège de la communauté de communes STM**
 - Madame FERET Corinne le **jeudi 24 septembre 2020 à 17h45 à la mairie de Creully sur Seulles**
 - Monsieur Xavier LE COUTOUR le **jeudi 24 septembre 2020 à 18h30 à la mairie de Creully sur Seulles**
- Permis de construire relatif à la construction d'un couvoir pour la fabrication de vaccins déposé le 10 août dernier, il a été procédé à l'affiche légal de l'avis de dépôt, le permis est actuellement en cours d'instruction. Il sera proposé au pétitionnaire de lui mettre à disposition une salle, si elle souhaite faire une réunion publique d'information. Il serait souhaitable de connaître l'avis du président de la chambre d'agriculture sur la « classification » de l'activité de ce projet : industriel ou agricole.
- Permis de construire modificatif relatif à la construction d'une stabulation bovine déposé le 14 août dernier. Il a été procédé à l'affiche légal de l'avis de dépôt, permis actuellement en instruction. Il sera également proposé au pétitionnaire de lui mettre à disposition une salle, s'il souhaite faire une réunion publique d'information ;
- La commission voirie va réfléchir à une solution afin de réduire la vitesse rue Paul Champonnois suite aux plaintes des riverains ;
- Trail du 11 octobre : attente réponse de la Région sur la traversée des carrières d'Orival ;
- M. Hémon fait appel du jugement rendu le 15 juillet dernier par le Tribunal Administratif de Caen relatif au certificat d'urbanisme opérationnel ;
- Assignation en référé de l'IRCANTEC pour défaut de déclaration en 2017, année de la fusion de communes, les cotisations ont été réglées mais les déclarations non effectuées, situation régularisée à ce jour ;
- DRAC : diagnostics archéologiques PSLA et écuries octobre/novembre ;
- Thierry LEROY rapporte au conseil municipal que plusieurs habitants se plaignent que la commune ancienne de St Gabriel Brécy soit « aussi sale », et que l'espace vert de l'aire de jeux à St Gabriel Brécy ne soit pas tondu,
- Virginie SARTORIO explique que la politique du « non-glyphosate » engendre un peu plus de mauvaises herbes ;
- Yolande PICARD souhaite connaître l'avancée des travaux de voirie de Brécy : le permis d'aménager a été déposé, la zone de travaux étant située dans le périmètre protégé du château de Brécy, la couleur du bitume était à revoir ;
- Eglise de Villiers le Sec inscrite au Loto du Patrimoine ;
- Le fleurissement de la commune est à l'étude avec l'institut Lemonnier ;
- Travaux de voirie à St Gabriel Brécy (Eglise – Prieuré) : études à lancer, prévoir l'expérimentation d'un sens unique sur 6 mois ;
- Virginie SARTORIO souhaite évoquer les actes de barbaries sur les chevaux et demande à tous d'être vigilants.

Séance levée à 23h10

Documents annexes :

1. *Historique du moulin*
2. *CR commission environnement du 7 juillet 2020*
3. *Devis détaillé Maison d'Histoire*
4. *Lettre d'information ING'ÉEAU*
5. *Tableau des commissions STM*
6. *Devis travaux calvaire cimetière de Creully*
7. *Devis machines à pain*
8. *Projet de convention de mise à disposition machines à pain*
9. *Projet de règlement halle multi raquettes*
10. *Projet de convention de mise à disposition halle multi raquettes*
11. *Projet de convention de prêt anciennes mairies annexes*
12. *Projet de convention de mise à disposition des écuries en attente (La Poste doit nous la faire parvenir rapidement)*